



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR08034SAFSL

ARRÊTÉ du 31 octobre 2008

portant nomination des membres de la commission de la prévention des accidents du travail des non-salariés agricoles

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

VU l'article R 752-85 du code rural,

SUR proposition du directeur des affaires financières, sociales et logistiques

ARRÊTE

Article 1er. - sont nommés membres de la commission de la prévention des accidents du travail des non-salariés agricoles pour une durée de trois ans :

1 - En qualité de représentants de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole :

- titulaires :

Monsieur Joseph RIO
Madame Chantal GONTHIER
Monsieur Jean-Gilles CHOCHÉYRAS
Madame Marie-France MARCHAL
Madame Geneviève DECOCQ
Monsieur Henri ROCOULET

- suppléants :

Monsieur Daniel GESTA
Monsieur Michel PINAUD
Monsieur Henry JOUVE
Madame Marie-Thérèse PERNEY
Monsieur Claude BERTOLOTTI
Monsieur Jean-François BOUCHET

2 - En qualité de représentants de l'Association des assureurs AAEXA :

Monsieur Marc LE BOTLAN
Monsieur Jean-Marie MAURENT

3 - En qualité de représentants des organisations syndicales agricoles les plus représentatives :

a) Au titre de représentants de la Confédération Paysanne :

- titulaire : Monsieur Jean-Pierre NESME
- suppléant : Monsieur Patrick BARON

b) Au titre de représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles F.N.S.E.A. :

- titulaire : Monsieur Jean-Bernard BAYARD
- suppléante : Madame Aude FERNANDEZ

c) Au titre de représentants des Jeunes Agriculteurs :

- titulaire : Monsieur Christophe SOULIS
- suppléant : Monsieur Nicolas FISCHER

d) Au titre de représentants de la Coordination Rurale :

- titulaire : Monsieur Bernard LANNES
- suppléant : Monsieur Daniel SALLIOT

4 - En qualité de représentants des fédérations professionnelles agricoles :

a) Au titre de représentants de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales A.G.B.P. :

- titulaire : Monsieur Hervé Le STUM
- suppléant : Monsieur Pascal HURBAULT

b) Au titre de représentant de la Fédération nationale bovine F.N.B. :

- titulaire : Monsieur René DEBONS

c) Au titre de représentants de la Fédération nationale des producteurs de fruits F.N.P.F. :

- titulaire : Monsieur Yvon SARRAUTE

- suppléante : Mademoiselle Stéphanie PRAT

d) Au titre de représentants de la Fédération nationale des producteurs de légumes F.N.P.L. :

- titulaire : Madame Angélique DELAHAYE

- suppléant : Monsieur Christian VANPOUCKE

e) Au titre de représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants forestiers, scieurs et industriels du bois F.N.B. :

- titulaire : Monsieur Michel ASTIER

- suppléant : Monsieur Pierre VERNERET

f) Au titre de représentants des Entrepreneurs des Territoires

- titulaire : Madame Eliane QUENU

- suppléant : Monsieur Jean-Marie LEFORT

g) Au titre de représentants de l'Association générale de la production viticole A.G.P.V. :

- titulaire : Monsieur Gérard LAURENT

- suppléant : Monsieur Christophe CHEVRE

h) Au titre de représentants de la Fédération nationale des producteurs de lait (F.N.P.L.) :

- titulaire : Monsieur Thierry ROQUEFEUIL

- suppléant : Monsieur Guy PETAIN.

Article 2. – Aux termes de l'article 2 de l'arrêté du 3 avril 2002, peut être appelée à participer, en tant que de besoin, aux réunions de la commission, toute personne qualifiée sur une question inscrite à l'ordre du jour, notamment le médecin-conseil national et le médecin-chef de l'échelon national de médecine du travail en agriculture de la mutualité sociale agricole.

Article 3. - Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 31 octobre 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation,

Le Directeur des affaires financières,
sociales et logistiques

François de la GUERONNIERE